

Fiche Signalétique

Ciment blanc C320

Numéros de produit : C320, C320 1KG, C320G, C320 DRUM

Section 1. Nom de produit et identification du fabricant

Nom commun : Ciment blanc C320.

Numéro de fiche : RTT-IND-003

Rev : #3

Date de révision : 28/11/2013

Groupe chimique : Polymère et solution de solvant chloré.

Usage : Adhésif

Restrictions d'usage : Utilisé tel que recommandé par le fabricant.

Fournisseur/ Fabricant :

REMA TIP TOP/ Amérique du Nord

119 Rockland Ave

Northvale, NJ, 076747

Tél : 1-201-256-8400

En cas d'urgence : Numéro d'urgence 24 heures :

Amérique du Nord : 1-800-424-9300 (CHEMTREC)

International : 1-703-527-3887 (CHEMTREC) Appels à frais virés acceptés

Section 2. Identification des dangers

Classement SGH

Risques à la santé :

Irritation cutanée, Catégorie 2.

Irritation oculaire, Catégorie 2A.

Mutagénicité sur les cellules germinales, Catégorie 2.

Cancérogénicité, Catégorie 1B.

Toxicité spécifique organes cibles, exposition uniques, Catégorie 2 – Système nerveux central, foie, reins (inhalation, ingestion absorption par la peau).

Toxicité systémique organes cibles spécifiques, expositions répétées, Catégories 1, système nerveux central, voies respiratoires, cœur, poumons, foie (inhalation, ingestions absorption par la peau).

Risques à l'environnement :

Toxicité chronique aquatique, Catégorie 3.

Pictogrammes SGH



Mention d'avertissements : Danger

Phrases risques :

H315 : Provoque une irritation cutanée.

H319 : Provoque une sévère irritation des yeux.

H341 : Susceptible d'induire des anomalies génétiques.

H350 : Peu provoquer le cancer.

H371 : Risque présumé d'effets graves pour le système nerveux central, foie et reins.

H373 : Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

H412 : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme.

Phrases de précautions :

Prévention :

P201 : Se procurer les instructions avant utilisation.

P202 : Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.

P260 : Ne pas respirer les vapeurs.

P264 : Se laver la peau et autre région exposée soigneusement après manipulation.

P270 : Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

P273 : Éviter le rejet dans l'environnement.

P280 : Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P281 : Utiliser l'équipement de protection individuel requis.

Premiers soins :

- P302+P352 : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver abondamment à l'eau et au savon.
P305+P351+P338 : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P308+P313 : EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : Consulter un médecin.
P309+P311 : EN CAS d'exposition ou d'un malaise : Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
P314 : Consulter un médecin en cas de malaise.
P321 : Traitement spécifique disponible dans la section de premiers soins supplémentaire.
P332+P313 : En cas d'irritation cutanée : Consulter un médecin.
P337+P313 : Si l'irritation oculaire persiste : Consulter un médecin.
P362 : Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Entreposage :

- P405 : Garder sous clef.

Élimination :

- P501 : Éliminer le contenu/réceptacle selon les normes fédérales, provinciales et régionales.

Section 3. Composition et Information sur les ingrédients

Caractérisation chimique : Polymère et solution de solvant chloré.

Nom	No CAS	Concentration % par poids
Trichloréthylène TCE	79-01-6	75 - 90
Oxyde de zinc	1314-13-2	1-5

- * Les composantes énumérées ci-haut sont des matériaux dangereux OSHA ce qui contribue à la catégorisation de dangers SGH prescrits dans la communication des dangers OSHA 29 CFR 1910.1200.

Section 4. Premiers soins

Inhalation :

Symptômes et effets : Irritation de l'estomac ou des intestins, nausées, irritation du nez et des voies respiratoires, dépression du système nerveux central, étourdissements, somnolence, faiblesses, fatigue, maux de tête, évanouissement, manque de coordination, confusion, arythmie cardiaque, arrêt cardiaque, mort.

Soins : Immédiatement retirer la victime à l'air frais et maintenir une position confortable permettant la respiration. Si la personne ne respire pas, lui faire la respiration artificielle. Si la respiration est difficile, une personne qualifiée devrait lui donner de l'oxygène. Obtenir des soins médicaux immédiatement.

Contact cutané :

Symptômes et effets : Irritations de la peau, rougeurs, brulements, assèchements, dégraissage, dermatites et autres dommages à la peau.

Soins : Immédiatement, lavez avec de l'eau courante pendant au moins 15 minutes. Retirer les vêtements et souliers contaminés en lavant. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée, obtenir des soins médicaux. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. Si l'irritation persiste, consulter un médecin.

Contact oculaire :

Symptômes et effets : Irritations oculaires, picotement, larmolements rougeurs et gonflement des yeux.

Soins : Rincer les yeux immédiatement avec de l'eau courante pendant un minimum de 15 minutes, retirer les lentilles cornéennes après quelques minutes, si possible, et continuer à rincer. Séparer les paupières avec des mains propres afin de rincer en dessous. Obtenir des soins médicaux immédiatement.

Ingestion :

Symptômes et effets : Irritation de l'estomac ou des intestins, nausées, vomissements, irritation de la gorge, dépression du système nerveux central, étourdissements, somnolence, faiblesse, fatigue, maux de tête, évanouissements, manque de coordination et confusion. Ingérer de grandes quantités peut causer une infiltration du produit dans les poumons en ingérant ou en vomissant et provoquer de l'inflammation des poumons ou autres dommages pulmonaires.

Soins : Obtenir des soins médicaux immédiatement. **NE PAS** provoquer de vomissement. Si la victime est somnolente ou s'est évanouie, ne rien donner par la bouche. Si la victime est éveillée, donner au moins 3-4 verres d'eau. Coucher la victime sur leur côté gauche, la tête baissée. Ne pas laisser la victime sans surveillance.

Section 5. Procédures en cas d'incendie

Moyens d'extinction appropriés : Dioxyde de carbone, poudre chimique sèche, mousse résistante à l'alcool, eau pulvérisé.

Moyens d'extinction inappropriés : Non disponibles.

Produits de combustion dangereux : Chlorure d'Hydrogène, traces de Phosgène, Monoxyde de Carbone, Dioxyde de Carbone.

Équipements de protection pour les pompiers : Les pompiers doivent porter les équipements de protection complets incluant les protections respiratoires (SCBA).

Précautions aux pompiers : Ce produit pose des risques d'incendie faibles. Un masque complet ainsi qu'un appareil respiratoire autonome doivent être portés en tout temps. Si exposé au feu, refroidir les contenants avec de l'eau.

Section 6. Mesures contre les déversements accidentels

Équipements de protection : Il est conseillé de porter un appareil respiratoire approuvé NIOSH, des lunettes de protection contre les produits chimiques ainsi que des gants résistants aux produits chimiques et d'éliminer les gants qui sont troués, déchirés ou usés. Porter des vêtements qui protègent la peau contre l'exposition au produit avec des manches et pantalons longs.

Prévention personnelle : Le personnel qui ne porte pas les équipements de protection individuelle (EPI) appropriés; ne devrait pas être présent au site de contamination tant que les procédures de nettoyages ne sont pas terminées. Assurer une ventilation adéquate. Éliminer toute source d'ignition et surveiller la propagation de gazes, surtout au niveau du sol.

Précautions environnementales : Empêcher les déversements dans les drains, eaux de surfaces ou systèmes d'égouts. Empêcher la propagation sur des grandes surfaces au moyen d'endigements ou des estacades pour hydrocarbures. Les autorités locales doivent être avisées lors de déversements importants qui ne peuvent pas être contrôlés ou si le produit s'est infiltré dans les drains ou les eaux souterraines.

Mesures et matériels de nettoyage : Évacuer immédiatement tout personnel de la zone et maximiser la ventilation de la zone du déversement. Seul le personnel équipé d'équipements de protection respiratoire, oculaire et cutanée devrait être permis dans la zone de déversement. Construire une digue pour contenir le déversement avec des matériaux absorbants inertes, non combustibles tels que sable, terre, terre diatomée ou vermiculite. Lorsque toutes traces visibles ont été enlevées, passer l'aspirateur industriel/humide partout dans la zone affectée. Transférer dans un contenant approprié pour l'élimination selon les réglementations fédérales, provinciales et locales. Signaler tous rejets ou déversements non contrôlés aux unités d'urgences et aux agences appropriées.

Section 7. Manipulation et entreposage

Manipulation : Les contenants de ce produit peuvent être dangereux lorsque vidés étant donné que les contenants vides contiennent des résidus (vapeurs, liquides ou solides), tous les conseils de préventions fournis dans cette fiche signalétique doivent être observés. Éviter de respirer les vapeurs ou brumes de ce produit. Éviter les contacts avec les yeux et la peau. Les équipements de protection individuelle (EPI) pour la peau et les yeux doivent être portés en tout temps lors de manipulation du produit. Lors de ventilation inadéquate, les équipements de protection respiratoires doivent aussi être utilisés. Les mains et toutes autres régions exposées doivent être nettoyées avec de l'eau et du savon à la suite des contacts, surtout avant de manger ou fumer. Ne pas manger, boire ou fumer en utilisant ce produit.

Entreposage : Entreposer dans un endroit frais, sec et ventilé, loin des sources de chaleur et d'ignition ainsi que des produits incompatibles (voir la suite). Conserver les contenants scellés et sécuriser. Garder loin de la nourriture, boisson et nourriture pour animaux.

Matériaux incompatibles : Les bases fortes, les agents oxydants, magnésium, baryum, lithium, titane.

Section 8. Contrôle de l'exposition personnelle

Limites d'exposition : Les limites d'exposition n'ont pas été établies pour ce produit.

Trichloréthylène TCE (79-01-6)

OSHA : Limite d'exposition permises (PEL) : 100 ppm

ACGIH : Moyenne poids-temps (TWA) : 50 ppm

NIOSH : Limite d'exposition recommandée (REL) : 25 ppm

Oxyde de zinc (1314-13-2)

OSHA : Limite d'exposition permises (PEL) : 5 mg/m³

ACGIH : Moyenne poids-temps (TWA) : 2 mg/m³

NIOSH : Limite d'exposition recommandée (REL) : 5 mg/m³

Contrôles mécaniques : Fournir une ventilation générale ou locale suffisante pour maintenir les niveaux d'exposition sous les limites d'exposition. Fournir des stations de douches oculaires et des douches de sécurité qui sont faciles d'accès.

Contrôle d'exposition professionnelle : Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les espaces restreints. Prendre en considération tous les dangers potentiels de ce matériel, les limites d'expositions applicables, activités professionnelles et autres substances présentes dans le milieu de travail lors de la conception des contrôles mécaniques et de la sélection des équipements de protections individuelles. S'assurer que les douches oculaires et de sécurité sont à proximité de l'espace de travail. Il est de la responsabilité de l'employeur de suivre les réglementations établies par les autorités locales.

Mesures d'hygiène et protection : Ne pas inhaler les vapeurs. Laver les mains avant les pauses et immédiatement après avoir manipulé le produit. Ne pas manger, boire ou fumer en utilisant le produit. Si les vêtements sont contaminés, retirer et laver avant de réutiliser.

Protection des yeux : Il est recommandé de porter des lunettes de sécurité avec écrans latéraux contre les éclaboussures lorsqu'il y a un risque de contact oculaire avec le liquide, les vapeurs ou la brume. Garder à proximité d'une station de douche oculaire ou une bouteille oculaire appropriée en cas de contact avec les yeux.

Protection des mains : Il est recommandé de porter des gants ainsi que d'éliminer les gants troués, déchirés ou usés. Le choix de gants appropriés se base sur l'utilisation du produit et sa durée et peuvent inclure néoprène, caoutchouc-butyle ou nitrile, etc.

Protection de la peau : Il est recommandé de porter des vêtements imperméables à manches longues, pantalons et souliers appropriés afin de prévenir tous contacts directs du produit avec la peau. Si l'irritation se développe, contacter votre centre de santé et professionnel de la sécurité ou votre fournisseur d'équipements de protection afin de déterminer les équipements nécessaires pour votre utilisation.

Protection respiratoire : Un appareil respiratoire à purification d'air approuvé NIOSH muni de la cartouche et/ou filtre approprié peut être nécessaire dans certaines circonstances où les concentrations dans l'air devraient dépasser les limites d'exposition (si applicable) ou si la surexposition a été déterminée autrement. La protection fournie par un appareil respiratoire est limitée. Utiliser un appareil respiratoire autonome lorsqu'il y a un potentiel de déversement non contrôlé de produit ou lorsque les niveaux d'expositions sont inconnus, ainsi que toutes autres circonstances dans lesquels les appareils respiratoires à purification d'air pourraient être insuffisants.

Section 9. Caractéristiques physiques et chimiques

Apparence : Liquide blanc

Odeur : Sucrée

Seuil d'odeur : 28 ppm (Trichloréthylène, TCE)

pH : 6.5-8

Point de fusion /congélation : Donnée non disponible

Point d'ébullition : 194°F (90°C)

Point d'ignition (Coupelle fermée) : >200°F (>93°C)

Taux d'évaporation : Donnée non disponible

Limite d'inflammabilité inférieure : 8.0% (V)

Limite d'inflammabilité supérieure : 44.8% (V)

Tension de vapeur : 77 hPa à 68°F (20°C)

Densité vapeur relative : 4.54 (Air=1)

Densité : 1.45 g/cm³ (12.1 lbs/gal) @ 77°F (25°C)

Solubilité dans l'eau : Immiscible

Coefficient de partage (n-octane/eau) : Donnée non disponible

Température d'auto-ignition : 788°F (420°C)

Température d'ignition : 770°F (410°C)

Température de décomposition : Donnée non disponible

Viscosité (Dynamique) : 3,000 mPa*s

Section 10. Stabilité et Réactivité

Réactivité : Aucune décomposition si entreposée et utilisée selon les indications.

Stabilité chimique : Stable dans des conditions normales.

Possibilités de réactions dangereuses : Aucune polymérisation ou autre réaction dangereuses si entreposée et utilisée selon les indications.

Conditions à éviter : Températures élevées, matériels incompatibles (voir plus bas).

Matériaux incompatibles : Les bases fortes, agents oxydants, Magnésium, Baryum, Lithium et Titane.

Produit de décomposition : Chlorure d'hydrogène, traces de phosgène, monoxyde de carbone, dioxyde de carbone.

Section 11. Informations toxicologiques

Voies d'expositions primaires : Inhalation, contact cutané, contact oculaire, ingestion.

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques : Irritation de l'estomac ou intestinale, nausées, irritation du nez et des passages respiratoires, dépression du système nerveux, étourdissements, somnolence, faiblesse, fatigue, maux de tête, évanouissements, manque de coordination, confusion, irritation de la peau, rougeurs, brullements, assèchements, dégraissage, dermatites, autres dommages à la peau, irritation oculaire, picotement, larmoiments, rougeurs, enflure des yeux, arythmie cardiaque, arrêt cardiaque et mort. Ingérer de grandes quantités peut causer une infiltration du matériel à entrer dans les poumons en ingérant ou vomissant le produit causant de l'inflammation et autre dommage.

Effets immédiats, retardés et effets chroniques d'exposition : À la suite à d'expositions répétées, la substance peut avoir des effets sur le système nerveux central, système respiratoire, cœur, poumon et foie. La substance est soupçonnée de provoquer des effets mutagènes en se basant uniquement sur des tests effectués sur des animaux de laboratoire. Cette substance est potentiellement cancérigène aux humains tels que soulignés par OSHA, IARC, ACGIH et le NTP (Voir ici-bas).

Indices de toxicité aiguë :

La toxicité aiguë est calculée selon la toxicité des composantes :

Mélange: Toxicité orale aiguë : DL₅₀ Rat : >5,000 mg/kg

Toxicité cutané aiguë : DL₅₀ Lapin : >2,000 mg/kg

Toxicité inhalation aiguë : Données insuffisantes

Trichloréthylène, TCE (CAS# 79-01-6) : Toxicité orale aiguë : DL₅₀ Rat : 5,560 mg/kg

Toxicité cutanée aiguë : DL₅₀ Lapin : >2,000 mg/kg

Toxicité d'inhalation aiguë : CL₅₀ Souris : 8,450 ppmV

Oxyde de Zinc (CAS# 1314-13-2) : Toxicité orale aiguë: DL₅₀ Souris : 7,950 mg/kg

Toxicité inhalation aiguë : CL₅₀ Souris : 2,500 mg/m³

Cancérogénicité :

OSHA : Oui; 1B

International Agency for Research on Cancer (IARC) : Oui; 2A (cancérigène probable).

ACGIH : Oui; A2 (cancérigène soupçonné).

National Toxicology Program (NTP) : Oui; II (Anticipé raisonnablement).

Section 12. Informations écologiques

Écotoxicité : Cette substance est nocive aux organismes aquatiques avec des effets à long terme. Il est fortement recommandé que cette substance ne soit pas relâchée dans l'environnement. Les autorités locales doivent être avisées si des quantités importantes du produit sont déversées et que vous n'êtes pas en mesure de le contrôler ou si le produit s'est infiltré dans les drains ou l'eau souterraine.

Trichloréthylène TCE (CAS# 79-01-6) : Toxicité aux poissons : CL₅₀ -41 mg/l (Méné à grosse tête ; 96h)
Toxicité Daphnie : CE₅₀ -18 mg/l (Puce d'eau ; 48h)
Toxicité aux algues : CI₅₀ -175 mg/l (Algues vertes ; 96h)

Oxyde de Zinc (CAS# 1314-13-2) : Toxicité aux poissons : CL₅₀ -1,1 mg/l (Truite arc-en-ciel ; 96h)
Toxicité Daphnie : CE₅₀ -0,098 mg/l (Puce d'eau ; 48h)

Persistance et dégradabilité : Donnée non disponible

Potentiel bioaccumulables : Donnée non disponible

Mobilité dans le sol : Donnée non disponible

Autres effets néfastes : Donnée non disponible

Section 13. Élimination des déchets dangereux

Éliminer selon les réglementations fédérales, provinciales et locales. Les emballages contaminés doivent être vidés complètement avant d'être éliminés.

Ce produit contient une composante identifiée comme étant dangereuse selon 40 CFR 261.24. Ce produit peut être réglementé, avoir des limites d'exposition ou autres données identifiées comme les suivantes : F025-Déchets dangereux.

Éliminer selon 40 CFR 262 pour les concentrations du niveau réglementaire (0.5 mg/l) ou supérieur.

Composante	#CAS	Poids%	Numéro de déchet	Niveau réglementaire
Trichloréthylène, TCE	79-01-6	70-85	1,000	0.5 mg/l

Section 14. Informations relatives au transport

Informations TMD

Numéro UN : 1710

Nom à l'expédition : TRICHLOROÉTHYLÈNE, Mélange

Classe de dangers pour le transport : 6.1

Groupe d'emballage : III

Étiquetage requis : 6.1

IMDG (Transport maritime)

Code IMDG : 6.1

Numéro UN : 1710

Polluant marin : Oui

EmS : F-A : S-A

Groupe d'emballage IMDG : III

Étiquetage requis : 6.1

Description du matériel : TRICHLOROÉTHYLÈNE, mélange.

IATA (Transport aérien)

ICAO/IATA-DGR : 6.1

Numéro UN : 1710

Étiquetage requis : 6.1

Description du matériel : TRICHLOROÉTHYLÈNE, mélange.

Section 15. Réglementation

Toutes les composantes de ce produit sont conformes aux exigences nationales d'inventaire suivantes : US TSCA, EU EINECS et Canada LDS.

SARA Titre III

Section 302- Produits chimiques extrêmement dangereux :

Les ingrédients suivants sont sujets aux réglementations de signalement du fournisseur de la section 302 du Superfund Amendments and Reauthorisation Act (SARA/EPCRA) et les exigences de 40 CFR Part 37.

Aucune

Section 313- Produits chimiques toxiques :

Les ingrédients suivants sont sujets aux réglementations de signalement du fournisseur de la section 313 du Superfund Amendments and Reauthorisation Act (SARA/EPCRA) et les exigences de 40 CFR Part 37.

Composante	#CAS	Poids%	CERCLA RQ
Trichloréthylène	79-01-6	70-85	100

Autres réglementations fédérales

Les composantes de ce produit sont sujettes aux exigences RCRA pour les déchets dangereux, Clean Air Act (CAA), les exigences de Polluants d'Air Dangereux et aux exigences de dangers élevés OSHA Process Safety Management (PSM).

Règlementations Canadiennes

SIMDUT : D1B, D2A, D2B (Basée sur les composantes)

Règlementation d'État

Proposition 65, Californie

Avertissement : Ce produit contient des composantes chimiques reconnues par l'état de la Californie comme étant cancérogènes.

Les composantes de ce produit pourraient être incluses dans les listes d'États de matériels dangereux énumérés ici-bas :

California Hazardous Substances List
 Delaware Air Quality Management List
 Idaho Air Pollutants List
 Illinois Toxic Air Contaminants List
 Maine Hazardous Air Pollutants List
 Massachusetts Hazardous Substance List
 Michigan Critical Materials List
 Minnesota Hazardous Substance List
 New Jersey RTK Hazardous Substance List
 New Jersey TCPA Extremely Hazardous Substances List
 New York List of Hazardous Substances
 North Carolina Toxic Air Contaminants List
 Pennsylvania Hazardous Substances List
 Washington Permissible Exposure Air Contaminants List
 West Virginia Air Toxic Pollutants List
 Wisconsin Hazardous Air Contaminants List

Note : Les données de la section 15 n'incluent pas toutes les réglementations Fédérales et Provinciales. Veuillez consulter les agences appropriées pour de plus amples explications pour toutes exigences.

Section 16. Informations supplémentaires

Cette fiche signalétique est conforme au OSHA Hazard Communication Standard 1910.1200 publié au Registre Fédéral le 26 Mars 2012.

Urgences médicales : Chemtrec : 1-800-424-9300 Service 24h.

Pour toutes autres informations : **REMA TIP TOP, Amérique du Nord**,
 119 Rockland Avenue,
 Northvale, NJ, 07647
 Tél : 1-201-256-8400

Note : REMA TIP/TOP USA croit que les informations présentées dans cette fiche signalétique sont valides. Les procédures suggérées sont basées sur des expériences à la date de publication. Ces informations peuvent ne pas inclure tous les cas ni être pleinement adéquates dans toutes les circonstances. Aussi, les suggestions ne devraient pas être confondues avec ni être suivies si elles sont en violation avec les lois, règlement ou exigences d'assurance applicables.

AUCUNE GARANTIE, EXPRESSE OU IMPLICITE, N'EST FAITE SUR LA MARCHANDISE, OU SON UTILISATION POUR DES BUTS PRÉCIS OU AUTRES.

Date de révision de la fiche d'origine : 18 Novembre 2013

Version : 3

Traduit de l'anglais par : Département du service technique

Date de traduction : 20 Janvier 2014

Validé par : Toxyscan Inc, 1-866-780-0599.

Avis au lecteur :

Au meilleur de nos connaissances, l'information contenue dans ce document est exacte. Toutefois, ni le Toxyscan inc., ni le fournisseur ci-haut mentionné, ni aucune de ses filiales ne peut assumer quelque responsabilité que ce soit en ce qui a trait à l'exactitude ou à la complétude des renseignements contenus aux présentes. Il revient exclusivement à l'utilisateur de déterminer l'appropriation des matières. Toutes les matières peuvent présenter des dangers inconnus et doivent être utilisées avec prudence. Bien que certains dangers soient décrits aux présentes, nous ne pouvons garantir qu'il n'en existe pas d'autres.